



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ENVIRO-SYN HCR 7000

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ENVIRO-SYN HCR 7000

Numéro du produit 63615

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées remplacement d'acide Industrie/Professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 63615

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
UFI	UFI: RAEF-G59M-V007-J6WK
Contient	CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, 2-AMINOÉTHANOL

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%		< 25%
Numéro CAS: 7647-01-0	Numéro CE: 231-595-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484862-27-XXXX
Skin Corr. 1B - H314		
≥ 25 %		
Met. Corr. 1 - H290		
≥ 0.1 %		
Eye Irrit. 2 - H319		
≥ 10 - < 25 %		
Skin Irrit. 2 - H315		
≥ 10 - < 25 %		
STOT SE 3 - H335		
≥ 10 %		
Classification		
Met. Corr. 1 - H290		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335		

ENVIRO-SYN HCR 7000

2-AMINOÉTHANOL < 10%		
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : DL ₅₀ 1720 mg/kg, Orale, Rat Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : DL ₅₀ 1025 mg/kg, Cutanée, Lapin Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : 1.5 mg/l, , STOT SE 3 - H335 ≥ 5 %		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412		

PROPANE-2-OL < 1%		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :5840 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :12800 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) :> 10000 ppmVapeur6 heures		
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
-------------------------	--

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nausées, vomissements.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Peut être corrosif pour les métaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
Produits de combustion dangereux	En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.
------------------------------	--

ENVIRO-SYN HCR 7000

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases. Ammoniac. Anhydrides d'acide. Acide sulfurique (H₂SO₄). Métaux communs.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5 ppm 7,6 mg/m³

2-AMINOÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

*

PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

WATER (CAS: 7732-18-5)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...% (CAS: 7647-01-0)

ENVIRO-SYN HCR 7000

PNEC	- eau douce; 36 µg/l - eau de mer; 36 µg/l - Station d'épuration des eaux usées; 36 µg/l
-------------	--

2-AMINOÉTHANOL (CAS: 141-43-5)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/m³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/m³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg
-------------	--

PNEC	- eau douce; 0.085 mg/l - eau de mer; 0.0085 mg/l - rejet intermittent; 0.028 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.434 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0434 mg/kg - Sol; 0.0367 mg/kg - STP; 100 mg/l
-------------	--

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour
-------------	---

PNEC	- eau douce; 140.9 mg/l - eau de mer; 140.9 mg/l - rejet intermittent; 140.9 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l - Sédiments (eau douce); 552 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg - Sol; 28 mg/kg
-------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC) Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de > 0.2 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à gaz, type B. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): < 1
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	-50°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.1 @ 23°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	< 10 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.
-------------------	-------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
---	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Métaux actifs chimiquement. Bases. Ammoniac. Anhydrides d'acide. Acide sulfurique (H ₂ SO ₄).
-------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes d'azote (NO _x).
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Aucune information disponible.
------------------------------	--------------------------------

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	24 571,43
--------------------------	-----------

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	14 642,86
----------------------------	-----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	64 285,71
---------------------------------	-----------

ENVIRO-SYN HCR 7000

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 157,14

ETA inhalation 21,43
(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant. Sur la base de résultats de test. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion. Nausées, vomissements.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Provoque de graves brûlures.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 720,0

Espèces Rat

ENVIRO-SYN HCR 7000

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1 720,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 025,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

ETA cutanée (mg/kg) 1 025,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosif pour la peau. OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

ENVIRO-SYN HCR 7000

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures.

Contact oculaire Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Provoque des brûlures.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion. Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

2-AMINOÉTHANOL

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 282 mg/l,
(Gambusia affinis)
CL₅₀, 96 heure: 20.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 7 jour: 3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 0.45 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 0.73 mg/l, Plantes d'eau douce
NOEC, 72 heure: 0.364 mg/l, Plantes d'eau douce

2-AMINOÉTHANOL

ENVIRO-SYN HCR 7000

Toxicité	Nocif pour les organismes aquatiques.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 349 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) LC50, 96 heures: 170 mg/l, Carassius auratus (Goldfish) CL ₅₀ , 96 heure: 227 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 96 heure: 3684 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) CL ₅₀ , 96 heure: 300 - 1000 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) CL ₅₀ , 96 heure: 114 - 196 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL ₅₀ , 96 heure: 200 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 2.5 mg/l, Selenastrum capricornutum CE ₅₀ , 72 heures: 22 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201 CE ₅₀ , 72 heure: 2.8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EC20, 30 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées CE ₅₀ , 3 hours >: 1000 mg/l, Boues activées OECD 209
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.85 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.
-------------------------------------	--

2-AMINOÉTHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
-------------------------------------	--

2-AMINOÉTHANOL

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
-------------------------------------	---

ENVIRO-SYN HCR 7000

Coefficient de partage log Kow: -1.91 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Mobilité Aucune information disponible.

2-AMINOÉTHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-AMINOÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

2-AMINOÉTHANOL

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

ENVIRO-SYN HCR 7000

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1760
N° ONU (IMDG)	1760
N° ONU (ICAO)	1760
N° ONU (ADN)	1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, 2-AMINOÉTHANOL)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, 2-AMINOÉTHANOL)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS HYDROCHLORIC ACID ...%, 2-AMINOETHANOL)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, 2-AMINOÉTHANOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C9
Étiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRO-SYN HCR 7000

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ENVIRO-SYN HCR 7000

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Met. Corr. 1 - H290: Méthode par le calcul. Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H335: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

23/05/2023

ENVIRO-SYN HCR 7000

Numéro de version	4.000
Remplace la date	30/04/2021
Numéro de FDS	63615
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.